NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

84 N° 4 1962

Le nouveau Rituel belge des malades

J. BOUVY (s.j.)

p. 387 - 402

https://www.nrt.be/es/articulos/le-nouveau-rituel-belge-des-malades-1749

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

Le nouveau Rituel belge des malades

Le nouveau Rituel des malades, intitulé *De cura infirmorum,* composé par la commission du Rituel créée au sein de la commission interdiocésaine de pastorale liturgique, a été approuvé pour les six (bientôt sept) diocèses de la province ecclésiastique de Belgique par un décret de la Sacrée Congrégation des Rites daté du 26 mai 1961. Son emploi a été autorisé dès le 15 septembre 1961 et est devenu obligatoire en Belgique à partir du 1er janvier 1962 [1].

Il fait suite au *Ritus celebrandi matrimonii sacramentum* et à l'*Ordo baptismi parvulorum* [2] approuvés respectivement par la S.C. des Rites le 24 juin 1958 et le 3 mars 1959. Le rituel du mariage et celui du baptême des enfants se présentent dans un format et sous une couverture dignes d'une célébration dans les églises. Pour le rituel des malades, on a adopté, à bon droit, un moindre format, pareil à celui d'un bréviaire moyen (17 × 11 cm.) et une couverture souple; sans nuire à la beauté requise d'un livre liturgique, on a voulu qu'il reste maniable en vue de son emploi à domicile au cours des visites pastorales.

Comme ses précédents, le rituel est bilingue. L'édition en latin-français (n. 81) et l'édition en latin-néerlandais (n. 82) [3], toutes deux sur papier fort, comptent 183 pages. Un volume double, sur papier mince, rassemble les deux éditions pour les prêtres qui exercent leur ministère dans des régions bilingues [4]. Un extrait de ces volumes, sous le titre

---

1. Les droits du *De cura infirmorum* appartiennent au Centre interdiocésain, 5, rue Guimard à Bruxelles, qui en a concédé l'édition à la maison Desclée et Cie de Tournai.

2. Cfr notre recension dans la *N.R.Th.*, 1959, p. 645 et 1961, p. 97.

3. L'édition néerlandaise a été faite en collaboration avec la commission néerlandaise de liturgie et sera également approuvée pour la province ecclésiastique des Pays-Bas. La N.V. Gooi en Sticht à Hilversum en prépare l'édition officielle et une édition populaire pour les fidèles. Le texte est identique pour la Hollande et la Belgique sauf la traduction du *Pater* et du *Credo*.

4. Quelques études en langue néerlandaise ont paru. Certaines d'entre elles — celle de Dom Verheul par exemple — laissent ignorer des lecteurs qu'il existe

Communio infirmorum, présente les *Ordines A* et *C* de la communion des malades, avec les rubriques en langue vivante [5].

Puisque nous en sommes encore à la description extérieure du Rituel, signalons quelques particularités de sa présentation.

Comme on l'avait déjà fait pour le Rituel du baptême, un encart propose un certain nombre de « suggestions de la commission du rituel concernant le ministère auprès des malades ». Elles définissent en peu de mots l'atmosphère à créer en vue de la célébration, la manière d'y faire participer les laïcs et les principes pastoraux qui ont inspiré la composition du rituel.

L'ouvrage est divisé en trois sections et en neuf chapitres que nous analyserons en détail plus loin. Chaque chapitre est précédé de *praenotanda pastoralia* empruntés pour la plupart au Rituel romain mais énoncés dans un latin plus simple dans son style et plus sobre dans les détails; on a tenu compte des modifications récentes de la législation canonique.

Pour les rites et les prières il suffit en général de suivre la page de droite [6]. Certaines rubriques générales signalées par un rappel sont sur la page de gauche, où se trouvent reproduites les prières latines authentiques. Cependant les lectures bibliques et les psaumes ne sont donnés qu'en français en texte continu sur les deux pages. Cette typographie commode est destinée sans doute, comme nous le verrons plus loin, à faciliter, dans un but pastoral, l'obligation d'user de la langue vivante de préférence au latin dans toute l'amplitude de son autorisation. L'abandon des colonnes sert la présentation claire et rythmique des psaumes, des lectures et d'un certain nombre de prières et, par là même, leur récitation à haute voix.

---

une édition en latin-français du rituel. Signalons : J. Rabau, *Het nieuw Rituaal voor de zieken,* dans les *Collectanea Mechliniensia,* 46 (1961), p. 624-629; G. Danneels, *Het nieuwe ziekenrituaal,* dans les *Collationes Brugenses et Gandavenses,* 7 (1961), p. 513-534; M. Fraeyman, *Pastoraal van het H. Oliesel in het nieuwe ziekenrituaal, ibid.,* 8 (1962), 76-84; A. Verheul, O.S.B., *De vernieuwde ziekenrituaal,* dans la *Tijdschrift voor Liturgie,* 45 (1961), p. 341-356; A. Ruhe, *Het nieuwe Rituaal voor de zieken, ibid.,* 46 (1962), p. 37-45. Cet article est le premier d'une série de sept articles présentant les rapports d'une session tenue à Anvers du 9 au 12 sept. 1961 sur la liturgie et la pastorale des malades. Voir en particulier l'excellente bibliographie donnée p. 97 à 103.

5. Livret cartonné de même format que les rituels du mariage et du baptême (22 × 14 cm.), 16 pages, chez Desclée et C^ie^ à Tournai.

6. Le rituel du mariage suit strictement cette disposition du texte, au point de reproduire deux fois les rubriques : sur la page de gauche elles accompagnent les prières latines, sur la page de droite elles accompagnent les prières en langue vivante et celles qui doivent être maintenues en latin. Le rituel du baptême, au contraire, ne reproduit qu'une fois les rubriques mais, à l'exemple du rituel français (Mame 1947) et du rituel allemand (Pustet 1950) divise chaque page en deux colonnes lorsque l'usage de la langue vivante est permis; sinon seul est donné le texte latin.

Les rubriques sont, comme il se doit, imprimées en rouge. Cependant les mots les plus saillants sont en italiques noires : points de repères utiles au cours de la célébration.

Des sous-titres, absents du Rituel romain mais déjà introduits dans les deux Rituels belges du mariage et du baptême, divisent le texte et marquent l'ordonnance de la célébration. Il est intéressant de voir ainsi s'imposer une terminologie précise désignant la nature des prières, permettant l'insertion de courtes monitions éventuelles et faisant apparaître la structure de l'action liturgique.

I

Trois traits majeurs caractérisent le contenu de ce nouveau Rituel : l'ordre chronologique des cérémonies, l'initiative laissée au prêtre dans le choix des formules en dehors du rite proprement sacramentel, et le souci pastoral d'une participation plus active des laïcs, facilitée par l'usage de la langue vivante.

1. Les formulaires intéressant le ministère des malades et des mourants se trouvaient dispersés dans le Rituel romain dont on connaît le plan théologique [7]. Le *De cura infirmorum* les réunit et les dispose selon l'ordre chronologique des interventions sacerdotales auprès des malades, selon la gravité et la durée de leur infirmité. Ainsi la première section rassemble les cérémonies qui concernent les *malades* : visite et bénédiction des malades (ch. I), communion (ch. II) et Extrême-Onction précédée au besoin du sacrement de Pénitence (ch. III). La seconde section se présente comme un rituel pour le ministère au chevet des *mourants* : confirmation en danger de mort (ch. IV), bénédiction apostolique (ch. V), administration du viatique (ch. V), prières pour la recommandation de l'âme (ch. VII) et pour le moment de l'expiration (ch. VIII). Il faut remarquer que chacune de ces cérémonies est conçue comme un tout indépendant. Elles peuvent donc avoir lieu à plusieurs heures ou plusieurs jours d'intervalle. La troisième section (ch. IX) prévoit au contraire le cas où, en cas de nécessité urgente, l'administration des sacrements devra se faire en un *rite continu*

7. Dans l'édition typique du Rituel romain de 1952, on trouve : Tit. III, cap. II : Ritus servandus a sacerdote sacramentum confirmationis aegroto in periculo mortis constituto administrante; Tit. V, cap. IV : De communio infirmorum.; Tit. VI, cap. I-II : Ordo ministrandi sacramentum Extremae Unctionis; cap. IV : De visitatione et cura infirmorum; cap. V : Modus iuvandi morientes; cap. VI : Ritus benedictionis apostolicae cum indulgentia plenaria in articulo mortis; cap. VII : Ordo commendationis animae; cap. VIII : De exspiratione; Tit. IX, cap. IV, n. 6 : Benedictio puerorum aegrotantium; n. 7 : Benedictio adulti aegrotantis; n. 8 : Eadem benedictio pro plurimis infirmis; n. 9 : Benedictio peregrinorum aegrotantium.

comprenant : les sacrements de Pénitence, de Confirmation (éventuellement), d'Extrême-Onction suivie de la bénédiction apostolique, enfin le Viatique. Enfin les *formulae brevissimae* pour l'administration des sacrements en cas d'extrême urgence sont clairement indiquées sur les pages de gauche et regroupées — y compris celle du baptême — sur les deux dernières pages du rituel.

On aura remarqué l'importante modification approuvée par la S. C. des Rites concernant la succession des sacrements. On sait que, selon le Rituel romain, l'administration du Viatique précède l'Extrême-Onction et la bénédiction apostolique. Dans le nouveau rituel l'ordre est le suivant : Extrême-Onction, bénédiction apostolique, Viatique. Ainsi apparaît plus clairement la distinction entre l'extrême-onction, sacrement pour le temps de la maladie grave, et le Viatique, dernière réception de l'Eucharistie — qui peut d'ailleurs être réitérée — en vue de la mort imminente. Cette interversion des deux sacrements [8] présente un double avantage. D'une part, elle permet de conférer l'onction des malades beaucoup plus tôt, quand le madade, conscient de son état, peut puiser dans la rencontre du Christ qui vient à lui par le ministère de l'Eglise en prière et la vertu du sacrement, le réconfort dont il a besoin et, s'il plaît à Dieu, l'espérance d'une guérison qui s'avère encore possible : le sacrement des malades n'est plus uniquement, encore qu'il puisse l'être dans certaines ciconstances, le sacrement de la dernière mise en ordre du moribond avant le départ de ce monde mais, pour celui qui est gravement malade, le temps de la sanctification, en union avec la Passion du Christ Rédempteur, de son état de membre souffrant de l'Eglise terrestre. Dans les conditions normales de l'administration de ce sacrement, il s'agit moins d'aider le malade à bien mourir que de l'aider à bien vivre le temps de sa maladie. D'autre part, dans le *ritus continuus*, les rites à caractère pénitentiel que sont la Pénitence, l'Extrême-Onction et la bénédiction apostolique suivie de la concession de l'indulgence plénière se trouvent regroupés comme préparation au sacrement pascal de l'Eucharistie donnée en Viatique pour le passage, à la suite du Christ, de ce monde à l'autre.

---

8. Le Rituel bilingue allemand (*Collectio Rituum ad instar Appendicis Ritualis romani pro omnibus Germaniae dioecesibus*) approuvé par la S. Congrégation des Rites le 21 mars 1950 (éd. Pustet) offrait une curieuse ordonnance des formulaires. Le Titre III comprend quatre chapitres : I. Ordo ministrandi Viaticum et communionem infirmorum; II. Ordo ministrandi sacramentum Extremae Unctionis; III. Ritus Benedictionis apostolicae cum indulgentia plenaria in articulo mortis; IV. Ritus continuus infirmum muniendi sacramentis extremis. Or dans ce rite continu on confère d'abord l'extrême-onction, puis le Viatique et l'on donne à la fin la bénédiction apostolique. Le Rituel bilingue français (*Rituale parvum ad usum dioecesium Gallicae linguae* (éd. Mame) autorisé par la S. Congrégation des Rites le 28 novembre 1947, garde l'ordre du Rituel romain.

2. Une seconde caractéristique à relever est l'initiative, éclairée par de judicieuses suggestions pastorales, qui est laissée au prêtre dans l'usage des formulaires, en dehors des rites proprement sacramentels. Le Rituel romain offre sans doute une grande abondance et variété de prières pour réconforter le malade et laisse pratiquement la liberté au prêtre de choisir celles qui conviennent le mieux en raison des circonstances et du temps dont il dispose [9]. Mais aucune rubrique ne guide son choix. Le *De cura infirmorum* se caractérise par une plus grande souplesse et une certaine simplification surtout dans le rituel de la visite et de la bénédiction des malades et dans l'*Ordo commendationis animae*. Là où plusieurs oraisons se suivent, il suffit d'en retenir une, les autres sont indiquées *ad libitum* [10]. Un choix des péricopes les plus significatives a été opéré dans la lecture de l'évangile johannique de la Passion. Dans les dernières prières pour le moment de l'agonie et de l'expiration la rubrique rappelle fréquemment que le prêtre choisit les invocations qu'il juge plus opportunes selon la condition du malade. Ainsi le nouveau Rituel se présente moins, pour ces célébrations non sacramentelles, comme un *ritus servandus* que comme un guide, un recueil de prières autorisées, laissant au prêtre une certaine initiative et lui permettant, au moment opportun, d'exhorter plus personnellement le malade et de faire de brèves monitions par lesquelles il peut expliquer le sens des prières et inviter le malade et son entourage à s'y unir de bouche et de cœur.

Le prêtre préside l'assemblée de prières, il prononce les invocations litaniques, les oraisons sacerdotales et les bénédictions et il administre les sacrements. S'il a été quelque peu gagné par la routine du ministère, il faut qu'il retrouve dans la méditation de ce Rituel la conscience de son rôle propre, qui est non de réciter des formules devant une assistance muette mais de susciter par ces prières de l'Eglise, la foi du malade et de ses proches et d'obtenir de Dieu le réconfort spirituel pour ceux qui connaissent l'épreuve. Grâce au prêtre se réactualisent pour les malades les gestes et les paroles du Christ qu'évoquent les textes évangéliques lus au cours de la célébration et qui ont été repris dès l'âge apostolique dans la pratique de l'Eglise, comme nous le rapporte saint Jacques.

Un dernier trait à relever concernant le ministère sacerdotal est la priorité que retrouve la Parole de Dieu sur les arguments apologétiques dans la pastorale de la conversion. Le texte du Rituel romain (Tit. VI, cap. 4, n. 7) : *in promptu habeat argumenta ad persuaden-*

9. Tit. V, cap. IV, n. 26; cap. V, n. 1, 5.

10. On revient ainsi à l'ancienne tradition des rituels, même du rituel romain, qui usaient fréquemment de la rubrique : *ad libitum sacerdotis, vel alia oratio*, etc. Puis le *vel* disparut et l'on se vit, ou l'on se crut obligé de dire toutes les prières d'affilée.

dum apta ac praesertim sanctorum exempla a été remplacé dans le *De cura infirmorum* (I, 7) par ces mots : *in promptu habeat salutifera Evangelii verba.* Dans le rite sacramentel de l'Extrême-Onction, l'administration du sacrement a été précédée d'une courte liturgie de la Parole (Jc 5, 14-16 ou Mt 8, 5-13 ou une autre lecture) et la rubrique invite le prêtre, s'il en a le temps, à faire une brève homélie.

3. En troisième lieu, le Rituel est conçu en vue de favoriser une plus grande participation des laïcs. Dans les rubriques et la disposition des textes apparaissent très clairement les « acteurs de la célébration ». Nous venons de parler du prêtre ; il y a aussi le malade et la communauté de ses proches.

Les fidèles présents sont invités expressément à prendre part aux prières communes. Là où la rubrique du Rituel romain indique simplement : ℟, — souvent on se contentait des répons du servant —, le *De cura infirmorum* précise : *omnes* ou *infirmus.*

S'il le peut, le malade s'associera lui-même aux prières dites pour lui. Ce sera normalement le cas pour toutes les célébrations décrites dans la première section. Il se joindra aux réponses faites par tous les assistants. Dans la seconde section les formulaires admettent une plus grande souplesse en raison de l'état de santé du malade. Le but n'est pas tant de réciter des formules que de susciter chez le malade, à partir des prières du Rituel héritières d'une longue tradition, une oraison personnelle adaptée à sa condition. Il n'y a rien en cela qui tranche sur le Rituel romain. Cependant pour le *De cura infirmorum* la S.C. des Rites a approuvé que le malade dise lui-même, et non plus le prêtre, l'*Amen* qui conclut et la prière *Passio D.N.J.C.* après l'absolution sacramentelle, et chacune des onctions dans le sacrement des malades, et la formule d'administration de l'Eucharistie (*Corpus D.N.J.C.* ou *Accipe, frater, Viaticum*) [11].

Les proches réunis en communauté de prière et d'assistance autour du malade se voient confier un rôle important qui nécessitera sans doute, pour être bien compris d'eux et mis en pratique, une soigneuse catéchèse. Ils représentent l'Eglise qui doit prendre en charge les membres les plus faibles. Les *praenotanda pastoralia* [12] sur le rôle préparatoire qui revient à la communauté paroissiale : elle aidera le pasteur à tenir la liste des malades, à les assister temporellement s'il y a lieu,

---

11. Cette réponse du malade est d'autant plus justifiée que le prêtre s'adresse personnellement à lui dans ces formules au point que, dans celle du Viatique, *custodiat animam tuam* est changé en *te custodiat.*

12. Il s'agit des *praenotanda* donnés en tête du premier chapitre ayant trait à la visite des malades. En fait ils concernent toute la pastorale des infirmes et des mourants.

eux et leur famille (conseil déjà donné au prêtre dans le Rituel romain pour le temps de la visite aux malades). Aux plus proches amis ou parents il revient d'engager le malade à se convertir, de créer dans la maison, malgré les bouleversements que causent la maladie d'un membre, une atmosphère favorable à la prière et à la réception des sacrements; enfin, humble détail mais qui a son importance dans le climat à créer, les familles sont informées de tout ce qu'il faut préparer matériellement pour accueillir le Christ et son prêtre. Dans la célébration même, les fidèles présents répondront aux oraisons sacerdotales, aux prières communes et aux invocations des litanies d'intercession; ils diront même avec le malade les prières qui lui sont propres, telles que la confession générale des péchés (*Confiteor*), le « Seigneur je ne suis pas digne », le « Notre Père », le « Je crois en Dieu ». Enfin au moment de l'agonie et de l'expiration la prière de recommandation de l'âme pourra être dirigée par un laïc, car il arrive souvent que le prêtre ne soit pas immédiatement accessible lorsqu'un malade arrive à ses derniers moments.

La participation des laïcs à toutes les formes de la prière pour les malades est grandement facilitée par l'ampleur de la concession de la langue vivante. Parmi les Rituels officiels, le *De cura infirmorum* est peut-être celui qui fait la plus large part à la langue vivante. Cet assouplissement de la discipline traditionnelle se justifie tant par l'importance qu'a dans la vie d'un chrétien la situation particulière causée par la maladie et plus tard par l'imminence de la mort que par le retentissement que peut avoir sur son entourage immédiat le souci pastoral dont il est l'objet de la part de la communauté paroissiale et de son pasteur. Dans le nouveau rituel des malades toutes les prières se font en langue vivante [13]. Sont maintenues en latin les formules sacramentelles : *Signo te signo crucis* de la Confirmation en cas de danger de mort, la double absolution des censures et des péchés dans le sacrement de Pénitence, les formules qui accompagnent l'imposition de la main et les onctions dans le sacrement des malades, la formule de communion : *Corpus D.N.J.C.* ou *Accipe frater* (*soror*) *Viaticum* et la bénédiction apostolique avec la concession de l'indulgence plénière qui la précède. Il convient de rappeler que cet emploi de la langue vivante dans l'administration des sacrements n'est autorisé que pour le ministère auprès des

13. Un premier pas dans ce sens avait déjà été fait dans le rituel français et le rituel allemand cités plus haut et plus récemment encore, dans le rituel de Metz-Strasbourg (*Manuale parvum excerptum e Collectione Rituum ad usum dioecesis Mettensis*, Colmar, éd. Alsatia, 1951). Dans le *De cura infirmorum*, édition latin-français, la traduction des psaumes est empruntée au *Psautier de la Bible de Jérusalem* (avec quelques modifications mineures comme Dieu remplaçant Jahvé), quelques lectures sont reprises du *Lectionnaire latin-français* et le *Rituel de France* a fourni les traductions de prières qui s'y trouvaient déjà.

malades, dans la traduction approuvée par le S.C. des Rites [14] et pour les seuls diocèses belges et hollandais auxquels ce rituel a été concédé [15].

II

Il nous reste à voir dans le détail les divers chapitres dont se compose le rituel.

1. *Visite et bénédiction des malades.*

Les éléments sont empruntés au Rituel romain [16], mais la structure de la célébration est plus nettement marquée. Le Rituel de la visite des malades dans sa forme la plus simple suit le schéma suivant : un rite d'entrée (salut et aspersion), une prière commune que conclut une oraison sacerdotale et la bénédiction. Mais les rubriques insistent sur la grande souplesse qui doit régir le choix des formules et le déroulement de la célébration. Tout d'abord on rappelle le contact humain avec le malade et la famille qui doit s'établir après le rite d'entrée. Les *praenotanda pastoralia* rappellent selon le Rituel romain les buts principaux de son ministère que le prêtre doit avoir présents à l'esprit au moment où il visite ses malades, tenant compte de leurs dispositions spirituelles et temporelles, prenant lui-même l'initiative de sa visite, avant même d'être appelé. Il y a là un facteur humain non négligeable destiné à créer le climat d'accueil mutuel favorable à la prière. A la fin d'un entretien cordial, cette courte célébration achèvera de donner un caractère vraiment religieux à ces visites. De plus, suivant l'opportunité, le prêtre pourra faire précéder l'*oratio communis* de la lecture d'un psaume, suivie d'une péricope évangélique qu'éventuellement il commentera. Ainsi, c'est une seconde formule, plus ample, ressemblant à une veillée de prière, qu'offre le *De cura infirmo-*

14. « Volumus ut textus Ritualis de Cura Infirmorum in lingua vulgari integre pronuntietur ut prostant in editione approbata » (extrait du *Monitum* de Mgr Suenens, alors Administrateur Apostolique du diocèse de Malines, 11 août 1961, *Coll. Ep. Past.* n. 2). Au verso de la page de titre du nouveau rituel on rappelle fermement : « In quocumque ministerio liturgico haec sola editio officialis adhibenda est a clero ». Le prêtre ne peut en aucun cas employer lui-même les éditions populaires préparées spécialement pour la participation des fidèles. Comme livrets des fidèles en langue néerlandaise signalons : *De ziekenliturgie,* Affligem, 56 p. et *De kracht voor onze zieken,* Postel et Tongerloo, 72 p.

15. Rappelons l'Instruction de la S.C. des Rites *De Musica sacra et de Sacra Liturgia* du 3 septembre 1958, n. 13 c. : « Les exceptions particulières concédées par le Saint-Siège et autorisant une dérogation à l'emploi de la seule langue latine dans les actions liturgiques restent en vigueur ; mais sans la permission du Saint-Siège, il est interdit d'élargir leur interprétation ou de les étendre à d'autres régions ».

16. Pour la composition de ce chapitre, on s'est également inspiré du rituel de Metz-Strasbourg.

rum. Les textes proposés par le Rituel romain ont été divisés en cinq *formulae ad libitum* : Ps. 6 et Mt 8, 5-13; Ps. 15 et Mt 16, 14-18; Ps. 19 et Lc 4, 38-40; Ps. 4 ou 85 et Jn 5, 1-14; Ps. 50 ou 90 et Jn 1, 1-14. Mais pour le malade empêché par ses infirmités de prendre part aux célébrations paroissiales et principalement à la messe du dimanche, on pourra prendre un psaume, une lecture scripturaire et des oraisons conformes au temps de l'année liturgique. Les fidèles présents s'associeront à la prière commune [17]. Parmi les oraisons sacerdotales qu'indique le rituel, le prêtre choisira celle qui convient le mieux. Il pourra même improviser une oraison plus adaptée. La bénédiction finale avec l'imposition de la main droite sur le malade s'accompagne de la formule simple, à laquelle on peut en substituer une autre donnée *ad libitum*, et se termine par l'aspersion [18]. Le Rituel propose ensuite un certain nombre d'invocations extraites de la Bible et classées par thèmes : foi, espérance, charité, pénitence, patience, désir de Dieu, action de grâce. C'est, restaurées dans leur forme biblique et présentées pour le temps de la maladie, non plus dans la perspective de la mort prochaine, la première série des thèmes de prières que proposait le Rituel romain (V, V, 3) dans le *Modus iuvandi morientes*. Enfin, après le départ du prêtre, le malade trouvera encore dans le rituel quelques prières très simples qu'il pourra réciter seul ou que son entourage pourra dire à ses côtés.

Dans ce premier chapitre, le *De cura infirmorum* reprend également selon le même schéma (rite d'entrée, prière commune, oraison sacerdotale et bénédiction) les bénédictions spéciales données dans le Rituel romain : bénédictions d'un adulte et d'un enfant malades (I, B, C).

Nouvelle dans sa forme, non dans son contenu, est la bénédiction solennelle des malades si utile pour les lieux de pèlerinage et les « Journées de prière pour les malades » (I, D). Elle peut être précédée de la messe votive de II[e] classe *pro infirmis*. Que celle-ci soit célébrée ou non, on commencera par le rite de l'aspersion [19]. La proclamation de

17. Cette prière commune de forme litanique, avec le répons : « Nous vous en prions, écoutez-nous », a été reprise du rituel de Metz-Strasbourg. Elle ne se trouve pas dans le rituel romain. Il faut également souligner ici la revalorisation de la prière dominicale. Selon le Rituel romain (V, IV, 20) le *Pater* est récité *secreto* jusqu'à *Et ne nos inducas*, comme dans l'Office divin. Dans le *De cura infirmorum*, il est dit en langue vivante à haute voix par toute l'assemblée. On peut penser qu'il y a ici une influence de l'Instruction *De musica sacra et sacra liturgia* (n. 32) qui permet à la messe la récitation du *Pater* en latin par tous les fidèles en même temps que le prêtre. Dans le rituel belge du mariage, antérieur à cette Instruction, le Notre Père, qui figure dans la prière commune qui termine la cérémonie quand la messe de mariage n'est pas célébrée, est dit par moitié par le prêtre puis par les fidèles.

18. On aura reconnu le schéma traditionnel de la prière publique : rite d'entrée, psaume, lecture, homélie, prière commune, oraison sacerdotale, rite de clôture.

19. L'*Asperges* traditionnel est maintenu en latin parce qu'il est chanté (antienne *Asperges* et psaume 50 *Miserere*). Mais après la reprise de l'antienne, chantée en latin, le dialogue et l'oraison se disent en langue vivante.

l'évangile, un des cinq cités plus haut pour la visite des malades ou celui de la messe *pro infirmis,* est suivie d'une homélie. Immédiatement après la messe ou après la proclamation de l'évangile si la messe n'a pas été célébrée, l'assemblée dit des invocations, un psaume ou une prière litanique pendant que le prêtre s'approche de chaque malade et lui impose la main droite sur la tête en disant : « Le Seigneur vous soit indulgent et miséricordieux ». Chaque malade répond : « *Amen* ». A la fin tous s'agenouillent pour la récitation à haute voix du *Notre Père* et d'une prière commune en forme de litanie, que concluent l'oraison sacerdotale et une dernière formule de bénédiction sur tous les malades ensemble, le prêtre tenant la main droite étendue.

2. *La communion des malades.*

Le préambule distingue trois manières de porter la communion aux malades : privée, publique et solennelle. Il définit pour chacune d'elles quel doit en être le ministre, quels vêtements sacerdotaux il doit revêtir et par qui il doit se faire accompagner. Il énumère également les objets liturgiques qui doivent être préparés dans la maison du malade avant l'arrivée du prêtre.

Selon les circonstances de lieu trois *Ordines* sont prévus. On suivra l'*Ordo A* pour porter la sainte communion à un ou plusieurs malades se trouvant dans la même chambre; l'*Ordo B* pour la communion de plusieurs malades dans des maisons distinctes; l'*Ordo C* pour la communion de plusieurs malades dans les hôpitaux catholiques, maisons religieuses, séminaires, collèges, prisons, casernes, bref dans de grandes maisons où la communion sera distribuée à partir d'une chapelle où l'on conserve l'Eucharistie.

C'est dans l'*Ordo A* qu'apparaît le plus clairement la structure de la célébration. Les éléments, sauf le *Notre Père,* qui a été réintroduit, et leur ordonnance sont empruntés au rite romain mais tout se dit en langue vivante à part les formules sacramentelles. On commence par le rite d'entrée : salut, temps d'adoration silencieuse, aspersion [20] et oraison. Le rite pénitentiel comprend le sacrement de Pénitence, si le malade désire se confesser, et la confession générale (*Confiteor*) suivie du *Misereatur* et de l'*Indulgentiam*. Toutes ces prières : *Dominus sit in corde tuo, Passio Domini nostri Iesu Christi, Confiteor, Indulgentiam* sont dites en langue vivante. Est maintenue en latin la double formule d'absolution des censures et des péchés. Il est un peu étrange de demander au malade qui vient de se confesser et de recevoir l'absolution de réciter à nouveau une formule de confession générale. On eut pu supprimer celle-ci dans le cas où le malade commence

20. La formule d'aspersion est simplifiée et se réduit à l'antienne : Aspergez-moi, Seigneur, etc. On ne dit plus le premier verset du psaume *Miserere* et le *Gloria Patri* et on ne répète plus l'antienne.

par se confesser. Si on veut quand même donner un sens à ce rite, on peut dire qu'après s'être confessé sacramentellement en présence du prêtre seul, le pénitent atteste sa contrition devant ses proches par la formule de confession générale. Le rite pénitentiel est suivi du rite de communion. Selon une vieille tradition de plusieurs diocèses belges [21], accueillie par le *De cura infirmorum*, tous les fidèles présents récitent à haute voix le *Notre Père*. Le prêtre, faisant les gestes d'usage, dit alors : *Voici l'Agneau de Dieu*, etc. puis avec le malade le triple : *Seigneur je ne suis pas digne...* La formule *Corpus D.N.J.C.* ou *Accipe frater Viaticum* se dit en latin et le malade répond *Amen*. La dernière oraison se dit en langue vivante, ainsi que la bénédiction finale. Mais si le S. Sacrement doit être reporté à l'église, le retour se fait selon le rite romain et les prières usuelles se disent en latin. Une dernière note rappelle que tout le rite précédemment décrit doit être observé même par le diacre donnant la sainte communion. Du point de vue pastoral, il ne serait pas inutile de faire remarquer que cet *Ordo*, surtout grâce à l'introduction du *Notre Père* [22], suit de près les parties essentielles du rite de communion à l'intérieur de la messe dont peut-être le malade est privé depuis longtemps.

Il est souhaitable qu'on puisse suivre le plus possible cet *Ordo A*, même si l'Eucharistie doit être portée à plusieurs malades résidant dans des maisons distinctes. Cependant les nécessités pastorales demandent parfois qu'on puisse user d'un rite abrégé qui ne sera cependant pas permis si la communion est portée solennellement. C'est ce rite abrégé que présente l'*Ordo B*. Le rite d'entrée est réduit à la *Paix* et à l'aspersion accompagnée de la seule antienne *Aspergez-moi* sans l'oraison. Le rite pénitentiel, outre éventuellement le sacrement de pénitence, se limite au *Misereatur* et à l'*Indulgentiam* en français. Le rite de communion ne comprend que le « Voici l'Agneau de Dieu » suivi d'une seule fois « Seigneur je ne suis pas digne », de la formule *Corpus* ou *Accipe* et de l'oraison, puis la bénédiction finale accompagnée de la formule habituelle, s'il n'y a plus d'hosties consacrées qui doivent être rapportées à l'église.

L'*Ordo C* ne se trouve in extenso que dans le livret *Ex ordine communionis infirmorum*. Le Rituel se contente d'en donner les rubriques. Dans la chapelle où l'on prend le Saint-Sacrement se disent toutes les prières qui précèdent la communion ; dans chaque chambre on ne dira que la formule *Corpus D.N.I.C.* etc. (ou *Accipe...*) ; au retour à la chapelle on achèvera les prières. Ce rite extrêmement simplifié ne s'indique que dans les cas où le nombre des malades est grand et où, par suite, le port de la communion selon l'*Ordo A* ou *B* prendrait un temps

21. Le *Pastorale Mechliniense* le prescrivait jusqu'en 1872.
22. C'est aussi l'influence de l'Instruction *De musica sacra et sacra liturgia*, cfr note 17.

considérable. Il faut reconnaître qu'il n'est pas très satisfaisant là où la chapelle est quelque peu distante de l'étage ou, plus grave encore, du bâtiment où se trouvent les malades. Comment peuvent-ils entendre les prières initiales et finales dites par le prêtre à la chapelle et y répondre? Les techniques modernes ont sans doute mis à notre disposition des moyens de diffusion perfectionnés... Mais là où la chapelle n'est pas à proximité immédiate des chambres des malades on préférera sans doute, comme le suggère le rituel (II, C. 3), dire dans la première chambre les prières initiales et dans la dernière les prières finales.

3. *L'Extrême-Onction.*

A la demande de la S.C. des Rites, le terme a été maintenu de préférence à celui d'onction des malades [23]. Il a pour lui le poids d'une partie de la tradition. Mais l'encart pastoral en explique le sens : « Cela ne veut pas dire qu'il faille le conférer au dernier moment. Mais on veut dire simplement qu'après les onctions du Baptême, de la Confirmation et de l'Ordre, elle est la dernière des onctions que les chrétiens peuvent recevoir dans leur vie terrestre ».

Ici encore les éléments et leur ordonnance sont empruntés au Rituel romain, avec quelques modifications cependant. La structure de la célébration est mise en relief par les sous-titres. Elle comprend : un rite d'entrée [24], un rite pénitentiel, une lecture accompagnée d'une courte exhortation, des invocations litaniques, l'administration du sacrement, la prière commune conclue par l'oraison sacerdotale. Le sacrement de Pénitence, si le malade veut se confesser, ne se situe plus entre l'aspersion et les versets suivis des oraisons qui, si on en considère le contenu, appartiennent encore au rite d'entrée, mais au lieu d'interrompre indûment celui-ci, se place après lui. Des trois oraisons qui composent le rite d'entrée, les deux premières sont libres, la troisième seule (*Exaudi nos*) est normalement maintenue. Le rite pénitentiel, comprenant éventuellement le sacrement puis, toujours, la confession générale, est identique à celui de la communion des malades. On a heureusement inséré ensuite une lecture (Jc 5, 14-16 ou Mt 8, 5-13 ou une autre) suivie d'une exhortation. Si les circonstances le demandent, elles peuvent cependant être omises. Suivent des intentions litaniques parmi lesquelles on peut faire un choix, et auxquelles le malade, s'il le peut, et les fidèles présents répondent : *Nous vous en prions, écoutez-nous.* Cette prière litanique pour le malade est également une addition au Rituel romain [25]. Le rite sacramentel de l'onction

23. La commission avait proposé de dire : *sacramentum infirmorum.*

24. L'*Asperges* est réduit à la seule antienne comme dans le rite de la communion.

25. Les éléments ont été puisés dans des sources médiévales, les *ordines* et les pontificaux. Cfr Martène, *De antiquis Ecclesiae Ritibus,* I (éd. 1788) c. VII.

et l'exorcisme accompagné de l'imposition des mains qui le précède se fait en latin. A chaque onction le malade répond : *Amen*. La prière commune qui clôture la célébration est celle du rituel romain dite en langue vivante de même que les trois oraisons finales. Ces oraisons demandent explicitement que soit rendue au malade la santé spirituelle et corporelle pour qu'il puisse reprendre ses tâches habituelles et sa place dans la communauté ecclésiale. Cependant, si l'Extrême-Onction doit être donnée au tout dernier moment, quand il semble que tout espoir humain de guérison soit écarté, ces dernières oraisons seront remplacées par une autre, plus adaptée aux circonstances, dans laquelle on demande pour le malade le pardon de ses péchés et l'accès à la vie éternelle. C'est par cette oraison que se termine l'onction des malades dans le *ritus continuus* [26].

Avec ce chapitre se termine la première section concernant la liturgie des malades. La seconde section du rituel regarde la liturgie des mourants.

4. *La Confirmation en danger de mort.*

Un décret de la S.C. des Sacrements en date du 14 septembre 1946 [27] a concédé sous forme « d'indult spécial » aux curés, aux vicaires perpétuels, aux vicaires économes et à certains prêtres chargés d'un territoire paroissial la faculté d'administrer le sacrement de la Confirmation sur leur territoire, aux fidèles constitués en vrai danger de mort par une maladie grave dont on prévoit l'issue fatale. Il est donc normal de trouver dans le rituel des malades l'*Ordo* de la Confirmation. C'est celui du Pontifical, qui se trouvait également inséré dans le Rituel romain [28]. Pour la première fois l'administration de ce sacrement, dans les circonstances précitées, est permise totalement en langue vivante, exception faite de la seule formule sacramentelle : *Signo te signo crucis*, etc.

La division du texte fait apparaître les moments de la célébration : invocation du Saint-Esprit, collation du sacrement, prière pour le confirmé et bénédiction finale.

5. *Bénédiction Apostolique.*

Le rite est identiquement celui du rituel romain dont la structure est

---

De ritibus administrandum Sacramentum Extremae Unctionis spectantibus, p. 307, 313, 317, 320, 322, 328, 338. Une prière litanique semblable, mais moins riche, se trouve aussi dans le Rituel bilingue allemand (Pars I, tit. III, cap. 4, n. 9).

26. Une oraison analogue se trouvait déjà dans le Rituel allemand (Pars I, tit. III, cap. 3, n. 14 et cap. 4, n. 14).

27. *A.A.S.*, XXXVIII, 1946, p. 349-358. Texte et commentaire dans la *N.R.Th.*, 1947, p. 82-87.

28. Tit. III, cap. II (éd. de 1952). En appendice dans les éditions antérieures.

mieux marquée : rite d'entrée — salut, aspersion — suivi éventuellement du sacrement de Pénitence, brève exhortation, prière commune suivie de la confession générale, concession de l'indulgence plénière et bénédiction apostolique, ces deux formules étant dites en latin.

6. *Administration du Viatique.*

On suit selon les cas un des trois *Ordines* prévus pour la communion des malades et on prend la formule *Accipe.*

7. *Recommandation de l'âme.*

Tout en maintenant l'ordre du Rituel romain, on a fait un choix dans les nombreux formulaires qui composent ce chapitre. Il est également prévu que si le curé ou un autre prêtre ne peut assister le malade à ses derniers moments toutes les prières qui suivent le rite d'entrée peuvent être présidées par un laïc. Après avoir présenté au malade le crucifix à baiser, on allume un cierge et tous les fidèles présents récitent avec lui le *Je crois en Dieu.* Ce rite, qui ne se trouve pas dans le Rituel romain est un rappel de la profession de foi du baptême et de la tradition du cierge. Il est annoncé par la dernière prière du Rituel du Baptême [29] : « Recevez cette lumière. Gardez sans défaillance la grâce de votre baptême. Observez les commandements de Dieu; ainsi quand le Seigneur viendra pour les noces éternelles, vous pourrez aller à sa rencontre avec tous les Saints dans la cour céleste et vivre dans les siècles des siècles. Amen ». Puis tous s'agenouillent pour la prière des litanies brèves. On y invoque les patrons des malades et l'on ajoutera le nom de celui du mourant. Les prières pour le moment de l'agonie ont été abrégées et parmi celles qui ont été maintenues, le prêtre ou le laïc qui le remplace pourront faire un choix. On prendra soit la belle prière *Quittez ce monde, âme chrétienne* [30], soit la litanie *Libera.* Ce sont deux des plus anciennes prières chrétiennes pour les mourants. Il se peut qu'on préfère la première à la seconde dont les évocations vétérotestamentaires sont peu familières aux laïcs. Ou bien on choisira la prière *Commendamus tibi.* Les longues oraisons *Deus misericors, Commendo te* et *Delicta iuventutis* du Rituel romain n'ont pas été retenues. Suivent deux prières plus proches de la piété populaire : la recommandation à Notre-Dame et à saint Joseph. Des trois chapitres de l'évangile de S. Jean, 17-18-19, le rituel donne en traduction deux péricopes plus significatives : la mort de Jésus en Croix (Jean, 19, 23-30) et la dernière prière du Seigneur pour les siens (Jn 17, 1-5; 24-26). On a également repris du Rituel romain la prière à Notre-Seigneur

29. *Ordo baptismi parvulorum,* I, A, 27.
30. Elle a été quelque peu abrégée.

sur les mystères de sa Passion mais on a laissé tomber les psaumes 117 et 118 ainsi que les trois dernières oraisons.

8. *Expiration.*

Ce chapitre est une simple traduction du Rituel romain. Il comprend deux groupes de prières : de brèves invocations pour le moment de la mort, auxquelles on a ajouté quelques invocations tirées de la Bible ou en honneur dans la dévotion populaire, et un groupe de prières à dire après l'expiration. Il convient en effet que la prière de l'Eglise et principalement celle des proches se prolonge au-delà de l'instant de la mort apparente : elle s'insère dans la grande tradition de l'intercession de l'Eglise vivante pour les défunts et elle apporte la lumière de l'espérance chrétienne dans le deuil humainement ressenti. La prière responsoriale *Subvenite* demandant aux saints et aux anges d'accueillir le défunt et de le conduire au Christ qui l'a appelé peut être suivie du psaume 113, éminemment pascal, ou du psaume 141 que disait saint François à son lit de mort. On termine par une dernière prière commune suivie de l'oraison sacerdotale avant de procéder à la toilette du défunt.

9. *Rite continu.*

La troisième section du rituel comporte l'unique et dernier chapitre IX. Ce *ritus continuus* a surtout un intérêt pratique : il donne l'enchaînement des cérémonies pour les cas où les « derniers sacrements », selon le langage courant, doivent être administrés en une seule fois. Selon l'urgence, le Rituel prévoit les simplifications nécessaires. Le nouvel ordre dans lequel sont conférés les derniers sacrements : Pénitence, Extrême-Onction et bénédiction apostolique, Viatique, offre ici sur l'ancien l'avantage de ne réciter qu'une seule fois la confession générale et les prières annexes (*Confiteor, Misereatur, Indulgentiam*) [31]. Il marque surtout fortement par le regroupement des rites pénitentiels préparatoires au rite d'union le chemin par lequel le *viator* se convertit progressivement vers Dieu par la Pénitence et l'Extrême-Onction et enfin totalement par le Viatique qui lui apporte le signe efficace de sa mort dans le Christ et le gage de sa résurrection en lui.

Le *De cura infirmorum* marque une nouvelle étape dans l'important travail d'adaptation du Rituel entrepris depuis plusieurs années en Belgique et dans les Pays-Bas. Il est tributaire de la longue tradition de l'Eglise fixée dans le Rituel romain et ne s'en écarte que pour accueillir ou restaurer des coutumes locales dans lesquelles s'exprime la piété

31. Le Rituel allemand présentait déjà un *ritus continuus* (Pars I, tit. III, cap. 4) dans lequel on ne faisait qu'une fois la confession générale.

du peuple chrétien et pour répondre aux nécessités de la pastorale contemporaine. Suivant en cela l'exemple approuvé des Rituels bilingues de France et d'Allemagne, auxquels, nous l'avons vu, le *De cura infirmorum* est aussi redevable de certains emprunts, il est heureux que l'on ait pris pour aire d'extension non plus le diocèse mais la province ecclésiastique. On évite ainsi une trop grande diversification des rites et une uniformisation trop rigide. L'approbation de ces Rituels particuliers par la S.C. des Rites constitue à la fois un gage d'authenticité, une reconnaissance de leurs formulaires et de leur pratique comme culte public de l'Eglise et un encouragement pour le grand effort de renouveau pastoral qui progresse un peu partout grâce en bonne partie à la traduction, voire à l'adaptation du Rituel. Tout n'est pas fait sans doute lorsqu'on a entre les mains la nouvelle édition du *De cura infirmorum*. Il faudra que les prêtres se reportent à la théologie sacramentaire de l'Extrême-Onction et du Viatique; ils devront étudier et méditer les prières et les formules sacramentelles, approfondir le sens des célébrations, envisager tous les moyens d'assurer à leur ministère au chevet des malades toute l'efficacité pastorale que contient en germe le nouveau Rituel. Une part plus grande est faite à la relation personnelle entre les divers acteurs de la célébration : le prêtre, le malade, son entourage. Le très large emploi de la langue vivante, approuvé ici pour des circonstances de temps et de lieu bien déterminées, mais qu'il est permis de souhaiter et d'espérer voir s'étendre plus tard à d'autres fonctions liturgiques, nécessite, pour éviter de retomber dans la routine ou le formalisme, une catéchèse éclairée et vivante de tout le peuple chrétien. En prenant les rites comme point de départ pour accéder au mystère du salut qu'ils signifient, on devra non seulement informer les médecins, les familles, les infirmières religieuses et laïques de leurs devoirs et du rôle apostolique qu'ils peuvent remplir auprès des malades, mais, plus profondément encore, leur rappeler le sens chrétien de la maladie et de la mort et les aider à croire au Christ présent dans ses membres souffrants pour que s'accomplisse en eux son mystère pascal.

Eegenhoven-Louvain J. BOUVY, S. J.
95 Chaussée de Mont-Saint-Jean.